

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 11 février 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 27      Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 5 février 2019 s'est réuni le lundi 11 février 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : BALLEREAU Marie-Catherine, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, de MARCHAND Jean-Pierre à CHRISTEN Roland, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne.

-----

### A.08

#### Subvention Axe 5 FEDER

M. Le Maire rappelle que dans le cadre du projet de rénovation du quartier de Baylac la Gravette, une étude a été menée par le cabinet DESURB, la population et l'ensemble des services municipaux, a conclu à la production d'un plan guide pour l'aménagement du quartier Baylac / Gravette.

Une réunion du comité de pilotage du contrat de ville de Val de Garonne agglomération s'est tenue le jeudi 24 janvier dernier, et a notamment permis la présentation du projet de renouvellement urbain du quartier Baylac Gravette ainsi que la maquette financière. De nombreuses opérations sont prévues. Parmi elle, deux font appel aux financements du FEDER et doivent faire l'objet d'une demande spécifique à ce dernier.

#### 1. Le Square de l'Automne

Aujourd'hui délaissé et sans réel usage, le square de l'Automne, a vocation à devenir l'interface entre « Baylac » et « La Gravette ». Les élus et habitants du quartier ont identifié cet espace comme prioritaire dans le cadre de l'étude de renouvellement urbain actuellement en cours. La nature des aménagements (liaisons douces, jeux pour enfants, espace de rencontre et de détente...) sera définitivement établie lors d'un atelier collaboratif avec les habitants.

Le plan de financement s'établit comme suit :

SQUARE DE L'AUTOMNE	Maitrise d'ouvrage	Coût total ht	Assiette de subvention	Ville de Marmande	Europe (Feder)	Reste à financer
	VILLE de Marmande	€ 231 550,00	€ 231 550,00	111 550,00 €	120 000,00	0

## 2. Le projet de CESAme (1<sup>ère</sup> tranche)

Ce projet s'attache à promouvoir et accompagner des actions et projets innovants en matière citoyenne, solidaire ou artistique afin de stimuler l'émergence de nouveaux comportements novateurs ou/et porteurs de marchés d'économie circulaire. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage menée par OuiShare en a confirmé la pertinence et l'ancrage auprès des habitants.

Une première tranche de ce projet consiste en l'acquisition de bâtiments et la réalisation d'une tranche initiale de travaux permettant d'accueillir les 1ers ateliers.

Le plan de financement s'établit comme suit

	Maitrise d'ouvrage	Coût total ht	Assiette de subvention	Ville de Marmande	Europe (Feder)	Reste à financer
CESAme	VILLE de Marmande	€ 672 000,00	672 000,00 €	316 445,00 €	355 555,00 €	0

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver le plan de financement tel que présenté ainsi que la demande de financement au FEDER dans les limites décrites ci-dessus.

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**Approuve** les plans de financement de l'aménagement du square de l'Automne et de l'aménagement de CESAme

**Sollicite** une subvention au titre du FEDER : d'un montant de 120 000 € pour l'aménagement du square de l'Automne et de 355 555 € pour l'aménagement de CESAme.

**Autorise** M. Le Maire son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 12 février 2019



Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 14.102.2019  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15.102.2019.



Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET